

POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

un métier
une carrière
un avenir



Création - conception © RC Concept 0155602626 - Février 2010 - SDG 10-26130-100.000
Crédit photos : Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales

www.blog-police-recrutement.com

POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

un métier
une carrière
un avenir



www.blog-police-recrutement.com

POLICE NATIONALE
recrutement

Vous souhaitez vous documenter :
rendez-vous sur **notre blog**
ou téléphonez au **0800 22 0800**

Appel gratuit depuis un poste fixe



LES MISSIONS

COUVERTURE TECHNIQUE DES SCÈNES D'INFRACTION :

Transport sur les lieux,
recherche de traces et
indices. Fixation des lieux
(photographies et plans).
Prélèvements aux fins
d'analyses.

ANALYSE DE TRACES ET INDICES :

Analyse de traces
papillaires et de passage,
de documents ; de traces
biologiques, physiques,
chimiques, balistiques et
d'échantillons tels que
stupéfiants ; analyse de
supports informatiques,
audio, vidéo, téléphonie
mobile.

IDENTIFICATION OU EXCLUSION D'AU- TEURS PRÉSUMÉS D'INFRACTIONS :

Rapprochements entre
des traces prélevées sur
les lieux d'une infraction et
des données stockées
dans les fichiers
d'identification.

EXPLOITATION DE FICHIERS D'IDENTIFICATION :

Fichier automatisé
des empreintes digitales,
fichier national automatisé
des empreintes
génétiques.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



AGENT SPÉCIALISÉ

L'agent spécialisé de police technique et scientifique (P.T.S.) travaille dans les laboratoires de police scientifique, dans les services régionaux ou locaux d'identité judiciaire ou dans les services locaux de police technique. Participant à l'enquête de police judiciaire, il accomplit les missions de police technique et scientifique qui lui sont confiées par son chef de service, un officier de police judiciaire ou l'autorité judiciaire.

L'agent spécialisé de P.T.S. participe à la recherche et à l'exploitation des traces et indices concourant à l'identification des auteurs d'infractions. Il participe aux constatations techniques portant sur ces infractions et apporte son soutien aux activités opérationnelles des policiers.

FORMATION

L'agent spécialisé de police technique et scientifique bénéficie d'un stage rémunéré d'adaptation au premier emploi d'une durée de dix semaines : trois semaines organisées par l'Institut National de Formation des Personnels Administratifs Techniques et Scientifiques (INFPATS), deux semaines de stage en région d'affectation et cinq semaines de formation à la gestion d'une scène d'infraction à la Sous-Direction de la Police Technique et Scientifique (SDPTS) à Ecully (69).

CARRIÈRE

Au titre de la promotion interne, l'agent spécialisé de police technique et scientifique peut être nommé au grade d'agent spécialisé principal.

En fonction de son ancienneté, il peut postuler, sans condition de diplôme, aux concours internes de technicien, d'ingénieur de police technique et scientifique, de secrétaire administratif, d'attaché d'administration, d'officier ou de commissaire de police, sous réserve de remplir les conditions spécifiques d'accès à ces concours. Des préparations à ces concours lui sont proposées.

RECRUTEMENT

Il faut être titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou équivalent.

Le concours est organisé à l'échelon de la région administrative de police (SGAP) mais reste ouvert aux postulants de l'ensemble du territoire. Les candidats sont affectés dans la région où ils ont été déclarés admis.



TECHNICIEN

Le technicien de police technique et scientifique (P.T.S.) travaille dans les laboratoires de police scientifique, dans les services régionaux ou locaux d'identité judiciaire ou dans les services locaux de police technique.

Dans un laboratoire, il assiste les ingénieurs dans les analyses et examens techniques et scientifiques réalisés au sein de son unité. Il peut être amené à participer à la conception ainsi qu'à la validation de méthodes d'analyses et du matériel scientifique. Il a vocation à assurer l'encadrement, selon son grade, d'autres techniciens ainsi que des A.S.P.T.S.

Dans un service d'identité judiciaire ou d'informatique, il participe à l'identification des auteurs des crimes et délits en recherchant les traces et indices sur les scènes d'infraction et en les exploitant dans les domaines relevant de sa spécialité.

FORMATION

Le technicien de police technique et scientifique bénéficie d'un stage rémunéré d'adaptation au premier emploi : six semaines organisées par l'Institut National de Formation des Personnels Administratifs Techniques et Scientifiques (INFPATS), deux semaines de stage en région d'affectation et cinq semaines de formation à la gestion d'une scène d'infraction à la Sous-Direction de la Police Technique et Scientifique (SDPTS) à Ecully (69).

CARRIÈRE

Au titre de la promotion interne, le technicien de police technique et scientifique peut être nommé technicien principal puis technicien en chef. Il a aussi la possibilité d'accéder au grade de technicien en chef par concours professionnel.

Après quatre années d'ancienneté, il peut postuler, sans condition de diplôme, aux concours internes d'ingénieur de police technique et scientifique, d'attaché d'administration, d'officier ou de commissaire de police, sous réserve de remplir les conditions spécifiques d'accès à ces concours. Des préparations à ces concours lui sont proposées.

RECRUTEMENT

Il faut être titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le baccalauréat (DUT ou équivalent) et du permis de conduire. Le concours est organisé à l'échelon national. Les candidats sont affectés en fonction des postes disponibles.



INGÉNIEUR

L'ingénieur de police technique et scientifique (P.T.S.) procède aux examens et analyses qui lui sont demandés par les services d'enquêtes ou l'autorité judiciaire. Il assure l'encadrement des personnels placés sous son autorité.

En fonction de sa spécialité et de sa compétence, il peut être responsable d'une section au sein d'un laboratoire ou d'un service de police technique. Il participe également à des actions de formation ou de recherche en criminalistique au niveau national ou international.

FORMATION

L'ingénieur de police technique et scientifique bénéficie d'un stage rémunéré d'adaptation au premier emploi d'une durée de huit semaines : six semaines organisées par l'Institut National de Formation des Personnels Administratifs Techniques et Scientifiques (INFPATS) et deux semaines de stage en région d'affectation.

CARRIÈRE

Après six années et six mois de service, les ingénieurs peuvent être promus au grade d'ingénieur principal. Après dix ans de carrière, ils peuvent prétendre au grade d'ingénieur en chef.

RECRUTEMENT

Il existe deux types de concours externes d'ingénieur de police technique et scientifique :

1) **Le concours sur titres et travaux** : il faut être titulaire d'un diplôme sanctionnant 5 années d'études après le baccalauréat (master ou ingénieur ou équivalent) dans un des domaines scientifiques considérés ou justifier de trois années d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle. Les candidats doivent constituer un dossier de leurs études et travaux réalisés.

2) **Le concours dit « réservé »** : le critère dans ce cas n'est pas le diplôme mais le fait de justifier d'au moins cinq années d'expérience professionnelle (au titre de salarié de droit privé ou de travailleur indépendant) dans la spécialité correspondante.

L'arrêté d'ouverture de chaque recrutement prévoit la répartition des postes par spécialité mis au concours.

Les candidats doivent être de nationalité française, être agréés par le préfet territorialement compétent, être en règle avec la législation sur le service national et remplir les conditions d'aptitude physique (pas de taille minimum).

RÉMUNÉRATION MENSUELLE MOYENNE NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2010

DIPLOME REQUIS	CORPS DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE	DÉBUT	FIN
CAP	Agent spécialisé	1 590 €	2 136 €
BAC + 2	Technicien	1 719 €	2 659 €
BAC + 5	Ingénieur	2 067 €	4 045 €